

PROCES-VERBAL No 5
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM
mercredi 28 septembre 2022
Salle des Jardins à Denges

M. Bernard PEREY membre du Comité de direction est excusé.

Présidence

M. Christian FRANCO, Président, ouvre la séance à 20 h.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM. Il demande si quelqu'un souhaite une modification ou une adjonction à l'ordre du jour que chacune et chacun a reçu. La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté. Le Président passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Présentation de la Commune hôte
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications du Bureau
5. Approbation du procès-verbal No 4 du 29 juin 2022
6. Préavis et rapport de la Commission des finances :
- Préavis No 06/2022 – « Budget de l'exercice 2023 »
7. Communications du Comité de direction
8. Questions, vœux et divers

1. Appel

Il ressort de l'appel que 30 délégués sont présents.

Excusés : Mme Gabriele SCHOLZ, déléguée de Denges,
MM. Oscar GROS, délégué d'Echichens, Philippe HENRIOD et Yvan PEREY, délégués de
Vufflens-le-Château, Maurice JATON, délégué de Morges.

Absents : MM. Steven KUBLER, délégué de Morges, Fabien FIECHTER et Christian VIANDE, délégués
de Clarmont. M. Oscar CHERBUIN arrive en retard.

Le Président constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Présentation de la Commune hôte

La Commune hôte n'est pas présentée mais le sera lors de la prochaine assemblée.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande à nouveau si quelqu'un en souhaite la modification, ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

4. Communication du Bureau

Le Président informe qu'il n'y a aucune communication du Bureau.

5. Approbation du procès-verbal No 4 du 29 juin 2022

Personne ne demande la parole pour des commentaires ou des modifications. Le Président passe au vote à main levée, le procès-verbal No 4 du 29 juin 2022 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

6. Préavis et rapport de la Commission des finances

- Préavis No 06/2022 – « Budget de l'exercice 2023 »

Le Président donne la parole au Comité de direction pour des explications complémentaires.

M. Alain GARRAUX informe qu'il y a des commentaires apportant des précisions aux fluctuations importantes dans le budget, en particulier sur les augmentations.

Le Président donne la parole à Mme Patricia DA ROCHA, déléguée de Morges, présidente-rapporteuse de la Commission des finances, qui lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, remercie de la production du rapport et de la qualité des commentaires ajoutés aux comptes répondant ainsi à la demande de la Commission de gestion.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, relève que 30% de l'énergie nécessaire au fonctionnement de la STEP est autoproduite, elle demande si ce n'est pas beaucoup plus.

M. Christian MAEDER répond que le 100% de l'énergie électrique est autoproduite, parfois 90%, mais il faut acheter du gaz qui n'est pas produit et demande au Président que M. Olivier NARBEL complète.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, réitère sa question pour M. Olivier NARBEL.

M. Olivier NARBEL répond que le rapport de gestion mentionne qu'il y a pratiquement l'équilibre. Dans le budget 2023, il est tenu compte que le rachat de l'énergie produite ne sera pas très supérieur qu'actuellement tandis que l'électricité qu'il faudra acheter coûtera beaucoup plus chère. Selon le contrat, l'entier de la production doit être vendu et l'entier doit être racheté, ce qui provoque un surcoût. Il faudrait trouver un système pour consommer l'énergie produite sans sortir du contrat car il ne serait plus possible d'y revenir.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, demande des explications sur le montant, page 17, de CHF 844'000,00 rubrique 46200.3809.01, participations ERM sur préavis réseaux, en particulier son augmentation.

M. Alain GARRAUX répond qu'il y a 15% de participation de l'ERM et comme il y a beaucoup de préavis, il y a un gros montant de participation. Il ajoute que le fonds de renouvellement se remplit à mesure puis il y a les prélèvements comme indiqué page 19. Ce compte ne se lisse pas dans le temps, il est en fonction des travaux.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

Après avoir pris connaissance :

- du préavis No 06/2022 du Comité de direction,
- du rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2023 tel que présenté par le Comité de direction.

M. Oscar CHERBUIN, délégué d'Echichens, arrive dans la salle, portant à 31 le nombre des Conseillers.

Le Président remercie le Comité de direction pour le budget 2023 accepté à l'unanimité.

7. Communications du Comité de direction

M. Christian MAEDER dit qu'un document écrit a été distribué en début de séance sur la situation des préavis en cours et que le Comité de direction et Mme Dominique MATTHEY, spécialiste du réseau, sont à disposition s'il y a des questions.

Le Président demande si quelqu'un a des questions, ce n'est pas le cas.

M. Christian MAEDER présente la nouvelle directrice Mme Caroline VILLARD:

Madame Villard, âgée de 38 ans, est ingénieure EPFL en Sciences et ingénierie de l'environnement. Actuellement, elle occupe le poste de Cheffe de la section « Assainissement urbain et rural » à la Direction générale de l'environnement du Canton. Madame Villard est au bénéfice d'une solide expérience en assainissement et épuration et elle reprendra la direction de l'ERM le 1er octobre prochain. Monsieur Olivier Narbel, Directeur ad interim depuis mi-février, assure la vacance de la Direction jusqu'à cette date, puis, reste ensuite à disposition. Au nom du CODIR, M. Olivier NARBEL est remercié.

Mme Caroline VILLARD se présente brièvement. Elle vient de Daillens, milieu rural, mariée, elle a 2 petits garçons de 2 et 5 ans. Elle se réjouit de mener à bien le projet de la nouvelle STEP.

M. Christian MAEDER lit une communication relative à l'engagement d'un Adjoint technique à la Direction de l'ERM :

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Afin de repourvoir le poste d'Adjoint technique, vacant depuis mai dernier, l'ERM a fait paraître une annonce sur la plateforme emploi de la « HEIG-VD » (Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud) pour trouver un jeune ingénieur.

Suite à un entretien passé à l'ERM, en présence de MM. Christian Maeder, Olivier Narbel et également de Mme Caroline Villard, Monsieur Sébastien Bonnard a été engagé en tant qu'Adjoint technique à la Direction de l'ERM et débutera son activité à 100%, le 1er novembre prochain.

M. Bonnard est en possession d'un CFC de dessinateur en génie civil et maturité professionnelle technique. Il a terminé sa formation d'ingénieur en environnement le 1er septembre 2022 et a obtenu son Bachelor of Science en Géomatique, Orientation Génie de l'Environnement.

Monsieur Bonnard est âgé de 26 ans, il est célibataire et habite actuellement à Yverdon-les-Bains et n'exclut pas de se rapprocher de Morges.

Nous nous réjouissons de cette prochaine collaboration et nous ne manquerons pas de vous le présenter lors de la prochaine séance de votre Conseil.

M. Jonathan LÜTHI lit une communication relative à l'avancement des travaux dans le chemin de la Mottaz sur les territoires de Chigny et de Morges dans le cadre des préavis 05/2018 et 04/2022 « Prairie-Eglantine » :

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le Comité de Direction souhaite vous informer de l'évolution de ce chantier. Un mandat d'étude géotechnique a été adjugé au bureau De Cerenville Géotechnique à Ecublens. Le rapport géotechnique a mis en évidence la problématique du sol : En résumé, le sol est composé de moraine de fond très ferme à très dure en présence de lentilles d'eau.

La présence de lentilles aquifères en pression génère un risque de soulèvement du fond de fouille et un risque de renard hydraulique pouvant provoquer la rupture de la fiche des soutènements.

Deux solutions sont actuellement envisagées, la fouille ouverte ou le forage horizontal vériné :

Fouille ouverte :

Il est préconisé de ficher le soutènement de la même hauteur que la profondeur de fouille, ce qui engendre, pour la profondeur de fouille la plus importante, des palplanches d'une longueur d'environ 14 mètres. La réalisation de cette fouille dans la zone habitée du haut du chemin de la Mottaz n'est, en plus, pas possible avec les arbres à proximité, engendrant là d'autres dispositifs de blindage.

Forage horizontal vériné :

Cette méthode est réalisable dans ce type de sol avec une surveillance accrue, (risque de vidange des sols souterrains traversés [« trou Tolochenaz »]). Elle nécessite une cellule de poussée d'une certaine grandeur également fichée avec de longues palplanches.

Nous attendons les offres afin de finaliser le projet d'exécution que nous espérons encore réaliser cette année.

Toutefois, un arrêt provisoire des travaux n'est pas à exclure (projet définitif, disponibilité des machines et des matériaux, etc.).

Malheureusement, à l'heure actuelle, nous n'arrivons pas à déterminer si le crédit du préavis complémentaire 04/2022 couvrira ces travaux spéciaux.

M. Christian MAEDER, au nom de M. Bernard PEREY, absent, lit une communication relative à la campagne de faucardage 2022 :

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le Comité de Direction vous informe que la campagne de faucardage « 2022 » s'est achevée aujourd'hui, par le retour à l'ERM ce matin à l'aube, de notre vénérable machine, où les travaux d'hivernage vont être entrepris.

Pour mémoire la faucardeuse a été mise à l'eau le 28 juin à la veille de la séance précédente de votre Conseil. Les travaux de faucardage proprement dits, se sont étalés sur les six Communes intéressées du 4 juillet au 9 août.

Au niveau des quantités, le total des heures- machines se monte à 122 et la quantité d'algues récoltées se monte à environ 350 m3.

Dans l'ensemble, la campagne s'est bien déroulée : Pas de « casse » importante, satisfaction à l'égard des Communes utilisatrices, tant pour les points d'amarrage que pour la reprise des algues en vue de leur élimination, et compréhension des propriétaires de bateaux, en particulier dans la Baie de l'Eglise à Morges, devant l'impossibilité de faucardage à proximité immédiate des bateaux à l'ancre.

Il est trop tôt pour tirer le bilan final de la campagne, mais celui-ci s'avèrera certainement favorable.

8. Questions, vœux et divers

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la séance à 20h.30 et invite au verre de l'amitié offert par la Municipalité de Denges.

Le Président :

La Secrétaire :

Christian FRANCO

Monique ROBIN